

# ATTESTATION DE SALAIRE

## Les bonnes pratiques

### EN DSN, DEPUIS MON LOGICIEL DE PAIE



J'effectue mon signalement dans les **5 jours** à connaissance de l'évènement.



Je consulte mes comptes rendus et mes bilans de traitement afin de m'assurer de la bonne reconstitution de l'attestation de salaire.

**OD6**

Je saisis la date de reprise de travail de mon salarié afin de ne pas générer de flux automatique à la CPAM (attestation pour un arrêt maladie au-delà de 6 mois).

60 - Arrêt de travail	
6	maladie du 28/01/2015
001 - Motif de l'arrêt	01 - maladie
002 - Date du dernier jour travaillé	28/01/2015
003 - Date de fin prévisionnelle	10/02/2015
004 - Subrogation	
005 - Date de début de subrogation	
006 - Date de fin de subrogation	
007 - IBAN	
008 - RUC	
010 - Date de la reprise	
011 - Mode de la reprise	
012 - Date de l'accident ou de la première constatation	

### HORS DSN, PAR NET-ENTREPRISES



J'établis l'attestation dans l'idéal sous **48h**.



J'utilise **un seul SIRET\*** pour mes déclarations, celui de l'établissement dont dépend mon salarié.



Je m'assure de la validité des adresses mail pour recevoir et suivre mes comptes rendus et bilans de traitement



**PEU IMPORTE LE CANAL DE TRANSMISSION : 1 ARRÊT = 1 ATTESTATION\*\***



#### Plus d'infos pour la gestion de vos arrêts de travail :

**Ameli.fr** espace entreprises

**Net-Entreprises** espace formation ou la base de connaissance

La plateforme de service dédiée aux employeurs au : 3679

La Hotline Net-Entreprises au : 0 806 800 700

\* si le Siret centralisateur a été utilisé en DSN, l'attestation rectificative sur net-entreprises doit être effectuée sur le même Siret

\*\* Sauf en cas de TPT, élément erroné ou sur demande de la CPAM